

EVOLUTION DOCUMENTATION ETUDES PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION ET EVOLUTIONS DEFINITION APPLICATION

Page 1/5

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET.	1
2. TERMINOLOGIE.	1
3. DOMAINE D'APPLICATION.	1
4. REGLES GENERALES.	2
4.1. PRINCIPES	2
4.2. PROCESSUS DE PRISE EN COMPTE DANS LES RÈGLES METIERS	3
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
5.1. HISTORIQUE	5
5.2. DOCUMENTS CITÉS	5
5.3. EQUIVALENT À :	5
5.4. CONFORME À :	5
5.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET.

La présente norme a pour objet de définir la prise en compte de la réglementation et de ses évolutions réglementaires par les concepteurs des métiers études véhicule ou organes .

Le processus complet de développement des produits soumis à réglementation (et/ou de sécurité) est traité par la norme A13 3310 "produits sécurité et de réglementation - règles générales".

2.TERMINOLOGIE.

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- PRODUIT
- PRODUIT SOUMIS A REGLEMENTATION
- NORME
- SPECIFICATION TECHNIQUE SECURITE-REGLEMENTATION (SSR)

3.DOMAINE D'APPLICATION.

Cette norme est applicable aux activités de conception véhicule et organes au sein de la Direction Technique et Achats (DTAT).

Elle vient en préalable aux normes :

- A10 0250 "SSR - définition classification rédaction" qui précise le contenu, la classification et la rédaction des normes R.
- A10 0255 "SSR - création modification des normes R" qui précise les modalités de gestion des normes R.

4.REGLES GENERALES.

4.1.PRINCIPES

L'entité réglementation/homologation (REH) :

- collecte, organise et met à disposition l'information sur la réglementation actuelle et future,
- diffuse l'information sur l'évolution récente aux métiers véhicules ou organes et aux autres entités de PSA concernées.

Chaque métier véhicule ou organes :

- participe à la prise de décision des évolutions réglementaires,
- reçoit les informations de la réglementation/homologation et s'organise pour prendre en compte les exigences réglementaires,
- crée et fait évoluer les normes R.